

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 2 février 2009

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -
 Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE -
 Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS -
 Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme
 LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M.
 BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme
 GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme GARRET (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme TRUCHOT-DESSOLLE (pouvoir M.
 JULIEN) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GERVAIS) - Mlle CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir
 Mme JUBAN)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2008

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2121-23 du code général des collectivités territoriales, « chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement ».

Le document peut être consulté par Mesdames et Messieurs les élus sur le lien suivant :
<http://cm.dijon.fr/elus/>

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
 Le Maire,
 Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 10/02/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
 Déposé le :

- 5 FEV. 2009

